

République française
Département de la Loire
Arrondissement : ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du mardi 13 décembre 2022

Date de la convocation: 08/12/2022

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,*

Présents : 9 **Présents :** Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Romain CHABRE

Votants : 9

Représentés :

Excusés : Delphine FORISSIER, Gérard PEREZ

Absents :

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20221213_01

Projet de travaux de réfection des parements des piles du Viaduc de Juré

Le Maire rappelle qu'en 2016 une étude avait été confiée à un bureau spécialisé qui avait indiqué que des travaux seraient nécessaires sur les parements des piles du viaduc notamment pour des questions de sécurité lors de certaines chutes de pierre de parements.

Le Conseil municipal de Juré a donc demandé le chiffrage de ces travaux qui comprendront une phase préparatoire et une phase de réparation :

CHIFFRAGE DES TRAVAUX	
TRAVAUX PREPARATOIRES	15 595.00 € HT
TRAVAUX DE REPARATION	39 320.00 € HT
IMPREVUS	4 500.00 € HT
TOTAL	59 415.00 € HT

Considérant le coût important de ces travaux, il est proposé de solliciter une aide financière du Département de la Loire et de la Région Auvergne Rhône Alpes selon le plan de financement ci dessous :

PLAN DE FINANCEMENT			
COUT DES TRAVAUX	59 415.00 € HT		
SUBVENTION DEPARTEMENT DE LA LOIRE		25 000.00 €	42.08 %
SUBVENTION REGION AURA		10 000.00 €	16.83 %
AUTOFINANCEMENT		24 415.00 €	41.09 %
TOTAL	59 415.00 € HT	59 415.00 € HT	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'opération de travaux ainsi présentée ;
- **SOLLICITE** l'aide financière du Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe territorialisée 2023 ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- **APPROUVE** le plan de financement ainsi détaillé ;

- ***S'ENGAGE à ne pas débiter les travaux avant que les dossiers ne soient déclarés ou réputés complets ;***
- ***INDIQUE que les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur la section d'investissement du budget principal ;***
- ***CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette décision.***

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE